



PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chaumont, le 24 mars 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATIONS PAC - SURFACES 2023

La Direction départementale des Territoires de la Haute-Marne informe les exploitants agricoles que la période de dépôt des dossiers « surface PAC 2023 » sera ouverte **du 1^{er} avril au 15 mai 2023** sur l'application internet « Télépac » :

www.telepac.agriculture.gouv.fr

Avant de commencer votre télédéclaration, il est fortement conseillé de bien lire les différentes notices disponibles dans l'onglet « Formulaires et notices » en raison de changements par rapport aux années précédentes (agriculteur actif, éco-régimes, DPB...). Vous trouverez toutes les explications sur le site du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire :

<https://agriculture.gouv.fr/la-nouvelle-pac-2023-2027>

Le site « Télépac » permet également :

- de déclarer des modifications de données d'une exploitation (adresse, références bancaires...),
- de **transmettre le n° de sécurité sociale de chaque associé (NIR)**,
- de transmettre de façon dématérialisée les pièces justificatives nécessaires (RIB, Kbis, statuts...).

Si des modifications sont à enregistrer, il est préférable d'effectuer la démarche avant de commencer la déclaration de surface.

Attention : les pièces justificatives afférentes à certaines aides doivent être communiquées avant la fin de la période de dépôt des demandes d'aides (intégration dans Télépac ou envoi en recommandé conseillé).

Un numéro vert est à la disposition des agriculteurs qui auraient besoin d'aide au **0 800 221 371**.

La DDT peut, sur réservation, mettre à disposition des agriculteurs un poste informatique pour remplir leur déclaration, il convient de prendre rendez-vous auprès d'Eric Parisot 03 25 30 79 46 ou ddt-telepac@haute-marne.gouv.fr

Cinq organismes professionnels sont référencés pour vous aider à faire votre télédéclaration :

- ➔ La Chambre d'agriculture 52 : Coralie Théry - 06 73 52 00 94 – cthery@haute-marne.chambagri.fr
- ➔ Le CERFRANCE : Héroïse Lefèvre - 03 25 90 99 33 -Hlefevre@cneidf.cerfrance.fr
- ➔ AD Conseil : Aline Rondo, David Bouthors - 06 17 53 95 99 – contact@adconseil52.fr
- ➔ ENORGA : Jean Cavrot – 03 25 73 60 85 – jcavrot@enorga.fr
- ➔ La FDSEA : Léa Heyde – 03 25 35 03 70– lheyde@reseaufnsea.fr

Afin d'assurer le meilleur déroulement possible de la campagne, tous les exploitants qui le peuvent sont invités à ne pas différer leur déclaration, pour assurer

Contact presse :

Lysiane Brisbare – 03 25 30 22 54 / 06 86 80 52 55